





FORMATION INTER-ENTREPRISES*

1 jour

Immobilier : Evitez les pièges dans la rédaction des actes Environnement juridique du mandat et du compromis

à partir de 390 € net de taxe par participant

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Prendre en compte les enjeux commerciaux du mandat
- Appliquer la réglementation propre aux différents mandats
- Informer sur les implications du mandat
- Appréhender la négociation induite par le mandat

PUBLIC VISÉ

Tout public

PRÉ-REQUIS

Sans niveau spécifique

AIDES AU FINANCEMENT**

Cap Emploi Opérateurs de Compétences (OPCO) France Travail Entreprise

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

100% Présentiel

MÉTHODES ET OUTILS PÉDAGOGIQUES

Mise en situation Réalisation d'une étude de cas Alternance d'apports théoriques et d'exercices pratiques

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Remise d'une grille d'auto-évaluation des acquis sur les compétences travaillées lors de la formation

Processus d'évaluation des acquis tout au long de la formation

Evaluation de fin de formation individuelle par le formateur

MODALITÉS D'ACCÈS

Bulletin d'inscription Demande de devis

ACCESSIBILITÉ ET HANDICAP

Contactez-nous

Retrouvez toutes les informations sur laho-formation.fr

N° Vert 0 805 384 384

^{**} sous conditions

^{*} Toutes nos formations sont possibles en INTRA-ENTREPRISE (devis sur demande).



Immobilier: Evitez les pièges dans la rédaction des actes



PROGRAMME DE LA FORMATION

Formation relevant de la loi ALUR permettant la délivrance de la carte professionnelle

Le mandat : vendre la prestation de l'agence ou du cabinet

- La vente de la prestation immobilière
- Le contenu des obligations et leurs implications commerciales

Les différents mandats

- Le mandat de vente
- Le mandat de recherche
- Le mandat de location
- Le mandat de gestion immobilière

La vie du mandat

- Les actions commerciales
- Les clauses
- Les bons de visite
- Les comptes-rendus
- La renégociation du prix

La fidélisation du client

- Le compromis en agence
- Le suivi du vendeur et ses nouveaux projets
- La communication sur les ventes

La formation continue des agents immobiliers ou autres professionnels relevant de la loi Hoguet a pour objectif la mise à jour et le perfectionnement des connaissances et des compétences nécessaires à l'exercice de la profession.

L'obligation de formation s'impose pour les titulaires des cartes professionnelles ainsi que pour l'ensemble des collaborateurs, salariés ou non, titulaires d'une attestation d'habilitation.

A chaque renouvellement de cartes, par périodes triennales, il faudra justifier, par attestation, de 42 heures de formation.









Besoin d'être contacté·e pour plus d'informations ou pour un devis ? Appelez notre conseiller pour un premier entretien gratuit et sans engagement.